



Département de l'Oise
 Arrondissement de Clermont
 Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS
 DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 DU
 23 JANVIER 2023**

OBJET : Programme Petites villes de demain valant opération de revitalisation du territoire. Approbation de la convention-cadre

L'an deux mil vingt-trois,
 le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur GUÉTROT, Madame PLESSIER, Monsieur OULD AHMAD TALEB, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFADAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
 Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
 Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur NÉRIN, absent.
 Madame LENOIR, absente.
 Monsieur CORTÈS, absent.
 Madame MOREL, absente.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 juillet 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion du dispositif Petites Villes de Demain,

Considérant que la communauté de communes du Clermontois ainsi que les communes de Clermont et Mouy ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD).

Considérant que le programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans les trajectoires dynamiques et respectueusement de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

Considérant que l'ORT est pilotée conjointement par l'inter communauté et ses villes signataire autour de trois axes :

1. L'amélioration de l'habitat ;
2. le maintien de l'offre de commerces, services et équipements ;
3. et la notion de ville durable (valorisation du patrimoine et des reconquêtes des espaces publics).

Considérant que cette convention délimite les secteurs d'intervention, donne des éléments de diagnostic et les grandes orientations du projet, prévoit les modalités de gouvernance et définit le contenu, le calendrier et le plan de financement des actions,

Considérant que ladite convention est signée pour une durée d'au moins 5 ans,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Approuver, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, à Monsieur le Maire de Clermont pour notification et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance
Brigitte BÉRAULT



Date de convocation : 16/01/2023

Date de l'affichage : 27/01/2023

N° : 14/23

